

*Les Nouvelles**de***L'ASSOCIATION JEAN CARMIGNAC**

(chez les Editions F.-X. de Guibert) 10 rue Mercœur, 75011 Paris

associationjeancarmignac@hotmail.comwww.abbe-carmignac.org*"Les Évangiles sont des documents historiques, presque des chroniques, de toute première main."**J. Carmignac***n° 70 - juin 2016**-----
ATTENTION PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 1^{er} OCTOBRE ! VOIR PAGE 12
-----**EDITORIAL****A 30 ans de la mort de l'Abbé Carminac**

- | |
|--|
| 1...Editorial par M.C. Ceruti |
| 2...La famille de Jésus (3) par Bruno Bioul |
| 5...Nos Evangiles rédigés par des témoins directs par Jean Bojo |
| 7...Le miracle d'Andria a eu lieu : extraits du compte-rendu officiel |
| 7...Prochaine Assemblée Générale |
| 8...Le Papyrus Bodmer par M.C. Ceruti |
| 9... Du Mandylion au Linceul de Turin (2) par Filippo Burgarella |
| 11...Cotisations et réduction d'impôts |
| 11... La Planète Privilégiée, film produit en français par Défi Culturel |
| 12... En Amérique aussi transmis par Jerome Gilmartin |
| 13...Encart : Le Papyrus Bodmer |

Le 2 octobre de cette année, le lendemain même de notre prochaine Assemblée Générale, sera le trentième anniversaire de la mort de l'Abbé Carmignac : une occasion certes de prier pour lui et aussi – surtout ! - en union avec lui pour les intentions qui lui tenaient le plus à cœur : en particulier la reconnaissance de l'historicité des Evangiles, même par... les "Chrétiens". Mais ce trentième anniversaire a une autre importance toute particulière : la date du fameux rendez-vous, fixé par Antonio Soggi dans son article bombe « Versets Interdits » dans la revue « Il Sabato » du 1^{er} février 1992, est arrivée ! La confiscation des écrits de l'Abbé Carmignac doit être levée. Ces derniers ont été apportés par Mademoiselle Demanche à l'Institut Catholique sur la demande expresse de l'intéressé, pour que professeurs et étudiants puissent en profiter après sa mort. Or un embargo ahurissant a interdit à quiconque, à part quelques privilégiés triés sur le volet, de pouvoir consulter ces dossiers. Désormais tout le monde et en particulier tous ceux qui ont été privés de ce travail si précieux pour la foi, ont

légalement le droit d'y avoir accès puisqu'il tombe, au bout de trente ans, dans le domaine public.

Que pouvons-nous faire ? Bien évidemment nous profiterons de l'assemblée générale du 1^{er} octobre pour discuter ensemble de la marche à suivre. Madame Avon-Soletti qui a eu une expérience similaire avec un autre prêtre, à la mort duquel les papiers ont disparu, nous donnera quelques conseils.

La famille de Jésus

Les données lucaniennes sur sa généalogie, ses frères et sœurs

Et voici la dernière partie de l'article de Monsieur Bioul, archéologue, sur la famille de Jésus. Après avoir exploré la question des ancêtres de Celui-ci, puis de la Virginité de Sa Mère, nous abordons le sujet de Ses frères et sœurs. Tous ces thèmes sont utilisés par les modernistes pour essayer d'entamer la divinité de Notre Seigneur ou ce qui revient à peu près au même l'historicité des Evangiles. Nous remercions Monsieur Bioul d'avoir bien voulu nous offrir une avant-première de son livre qui rétablit la vérité.

Tiré d'un ouvrage en cours de rédaction, cet article tente de montrer que les informations à caractère historique tirées du récit de Luc sont, a minore, vraisemblables. La vraisemblance étant un critère de crédibilité acceptable par l'historien, il n'y a rien d'incongru à en révéler l'existence dans les évangiles qui peuvent être considérés, peu ou prou, comme des biographies dans l'acception antique du terme.

La fratrie de Jésus

Venons-en maintenant à la fratrie de Jésus. En français, le mot "frères" désigne soit ceux qui sont "du même sang", à savoir (et avant tout) qui sont nés des mêmes parents (frères germains) ou d'un même père (frères consanguins) ou d'une même mère (frères utérins), soit ceux qui appartiennent à une même communauté (d'intérêts ou d'idées) (18). Si l'on opte pour le premier sens, on peut alors adopter deux positions : soit on reconnaît qu'il s'agit de frères selon la chair (germains, consanguins ou utérins), soit qu'il s'agit de parents très proches, c'est-à-dire des cousins. S'il s'agit de frères selon la chair, deux solutions sont proposées dans le cas de Jésus : la première considère que la virginité de Marie après l'Incarnation fut purement "spirituelle" et qu'elle eut d'autres enfants de son époux Joseph ; la seconde soutient que ces frères étaient en réalité les fils de Joseph, issus d'un premier mariage(19). Toutes ces interprétations peuvent trouver des preuves plus ou moins solides qui autorisent leurs défenseurs à trancher en faveur de telle ou de telle solution. La question n'a pas manqué de secouer la conscience des Pères de l'Église qui choisirent l'une ou l'autre de ces propositions. Pour les chrétiens d'aujourd'hui partisans de la virginité de Marie (Virgo ante partum, in partu et post partum (avant, pendant et après l'accouchement), selon les termes de saint Augustin, la question ne peut se régler que par les mots employés dans les versions les plus anciennes des Évangiles, celles de leur rédaction définitive. Or ces versions ont été rédigées en grec, un grec hellénistique qui est celui de la Septante, cette traduction de la Torah commanditée par le pharaon Ptolémée II Philadelphe dans les années 270 av. J.-C. Et dans la version grecque de la Bible hébraïque (la Septante), le mot utilisé pour désigner un "frère" est ἀδελφος (adelphos) qui traduit toujours l'hébreu 'ah qui, lui, peut signifier soit "frère" soit "cousin"(20).

Luc précise dans son texte que Marie "enfanta son fils premier-né" (II, 7), ce qui, en grec, se traduit par πρῶτοτοκος (prōtotokos), "celui qui ouvre la matrice" dans le grec de la Septante(21). Or ce terme n'induit pas forcément de frères puînés mais souligne plutôt la dignité et les droits de l'enfant(22). Une inscription datée de l'an 5 av. J.-C. et provenant de la nécropole de Tell el-Yehoudieh (Léontopolis, en Basse-Égypte), donne l'épithète d'une jeune mère juive du nom d'Arsinoé qui mourut après avoir mis au monde son enfant premier-né (πρῶτοτόκου), attestant du même coup l'utilisation de ce terme sans implication d'enfants puînés (et pour cause)(23). Il est intéressant de noter le parallélisme qui existe entre Marie, vierge, qui met au monde son fils premier-né, et Arsinoé, morte en mettant au monde son enfant premier-né, et dont le corps "chastement nourri" comme le précise son

épitaphe, est caché au sein de son tombeau⁽²⁴⁾. De même, lorsque Matthieu (I, 25) précise que Joseph ne connut pas Marie jusqu'au jour où elle enfanta un fils, il utilise une formulation sémitique qui n'implique pas ipso facto qu'il l'ait connue après⁽²⁵⁾.

Selon l'étymologie, le substantif adelphos désigne un frère (ou une sœur, adelphè) de sang (germain, consanguin ou utérin). Mais en grec hellénistique, on connaît au moins un exemple d'acception plus large du mot, à savoir le cousin (en l'occurrence la cousine) : il s'agit d'une inscription gravée à Téos en 204/203 en l'honneur d'Antiochos III et de son épouse Laodikè (Laodicée) sur un pilastre du temple de Dionysos⁽²⁶⁾. La reine y est qualifiée à deux reprises de "sœur du roi" (adelphè basileou) alors qu'elle était en réalité sa cousine germaine par sa mère⁽²⁷⁾.

En hébreu nous l'avons dit, l'équivalent d'adelphos est 'ah ; la Septante traduit systématiquement le mot ainsi. Mais dans l'univers sémitique, 'ah ne se résume pas à l'acception de "frère" : « l'hébreu et l'araméen vont ainsi déployer le mot "frère" selon une gamme analogique polyvalente, qui déborde amplement son sens originel de frère (ou sœur) de chair »⁽²⁸⁾ car, contrairement au grec, ces deux langues n'ont pas de mot pour désigner les cousins et cousines (anepsios en grec) ⁽²⁹⁾. Donc les "frères de Jésus" sont plutôt ses cousins, et ses "sœurs" ses cousines ou proches parentes. Connaît-on leurs parents ? Oui car les évangélistes les nomment : il s'agit de Marie et de Clôpas, appelé aussi (H)alphée⁽³⁰⁾.

Ainsi, les fameux "frères" de Jésus sont très vraisemblablement ses proches cousins (cousins germains), et cette assertion peut-être renforcée par les constatations suivantes : pourquoi, lors du premier pèlerinage de Joseph, Marie et Jésus à Jérusalem (Luc II, 41-50), l'évangéliste ne fait-il aucune mention des frères et sœurs de Jésus si ceux-ci existaient vraiment ? Et si Jacques, Jude, José et Simon avaient été les frères germains ou utérins de Jésus, pourquoi ce dernier aurait-il alors confié sa mère, Marie, veuve, à son disciple Jean, contrevenant ainsi à la règle la plus élémentaire des devoirs filiaux ? On peut répondre en disant que Jacques, dit le Mineur, "frère du Seigneur", José, Jude et Simon (qui succéda à Jacques le Mineur comme deuxième évêque de Jérusalem), étaient les fils d'une autre Marie, la femme de Clôpas, qui n'est donc pas la mère de Jésus, car elle est toujours désignée comme "la mère de Jacques et de José" (Mt XXVII, 56 ; Mc XV, 40) ou "la mère de José" (Mc XV, 47) ou "la mère de Jacques" (Mc XVI, 1), précisément pour éviter la confusion avec Marie, "la mère de Jésus"⁽³¹⁾.

Notes

18. C'est le sens obvie que l'on trouve dans Actes VI, 3 : « cherchez plutôt parmi vous, frères, sept hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit et de sagesse, et nous les préposerons à cet office ».

19. C'est, en général, la position des orthodoxes.

20. Gerhard LISOWSKY, op. cit., pp. 41-46.

21. Voir l'étude très subtile qu'a faite Paul-Laurent CARLE, op. cit., 2004. Sur le terme de prôtotokos, nous renvoyons à la page 40 et la note 72. Pour la position inverse, celle qui soutient que Marie n'était pas vierge et que Jésus a eu des frères, voir Alain DE BENOIST, Jésus et ses frères, et autres écrits sur le christianisme, le paganisme et la religion, éditions GRECE, 2006, pp. 9-67. Extrêmement bien documentée, la démonstration d'Alain de Benoist pêche par excès d'humanisme ; l'auteur ne veut pas même envisager qu'ayant donné miraculeusement naissance à Jésus, Marie ait voulu conserver sa virginité en accord avec son époux. Pour lui, comme pour bon nombre de nos contemporains, Joseph et Marie ont dû, à un moment ou à un autre, consommer leur mariage parce qu'il est inconcevable

que des époux puissent vivre chastement ! Toute sa démonstration repose sur cette pétition de principe qui biaise son étude. Il a aussi parfois des jugements à l'emporte-pièce comme, par exemple, lorsqu'il affirme, en parlant du lévirat, que « À l'époque de Jésus, il n'en était plus ainsi depuis longtemps. La grande famille patriarcale avait pratiquement disparu, la responsabilité s'était individualisée et la pratique du lévirat était devenue facultative. La distinction entre frères et cousins s'était alors nettement établie » (p. 31). On ignore d'où il tient cette information : il suffit de lire Simha GOLDIN, « Juifs et Juifs convertis au Moyen Âge : "es-tu encore mon frère ?" », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54, 1999, pp. 851-874, pour comprendre que le lévirat était encore régulièrement pratiqué au XI^e siècle. Plus loin, Alain de Benoist considère l'épisode où Jésus confie sa mère, Marie, à son disciple Jean (et vice versa) – ce qui se comprend mal si Jésus avait des frères puînés – par les arguments décisifs traditionnels des rationalistes : les synoptiques n'en parlent pas, c'est donc une glose chrétienne ! Ce qui lui fait penser qu'il s'agit d'une filiation "spirituelle" entre Marie et Jean (page 35), oubliant que saint Jean poursuit en disant : « Dès cette heure-là, le disciple l'accueillit chez lui » (Jn XIX, 27), ce qui veut bien dire qu'il s'en occupa (aussi) matériellement, comme devait le faire tout fils envers sa propre mère.

22. Voir Jean-Baptiste FREY, « La signification du terme *πρώτοτοκος* d'après une inscription juive », dans *Biblica* 11, 1930, pp. 373-390.

23. Alain de Benoist (op. cit. p. 18) cite cette inscription en concluant : « La mère étant morte en couches, la mention d'un « premier-né » n'en exclut pas moins, évidemment, toute naissance postérieure. » Mais il n'explique pas pourquoi c'est le terme *prōtotokos* qui a été employé dans ce cas précis et non pas, par exemple, *monopais* qui désigne l'enfant unique, sinon par l'hypothèse que les deux mots pouvaient revêtir une signification très proche : celle d'un enfant qui n'a pas eu de frères et/ou de sœurs.

24. William HORBURY et David NOY, *Jewish Inscriptions of Greco-Roman Egypt*, Cambridge University Press, 1992, inscription n°33, pp. 69-74.

25. Le chrétien qui croit en la virginité ante-, in- et post partum de Marie est légitime dans son droit d'y croire sans qu'aucun argument déterminant ne puisse lui être opposé, et cela est valable également pour le non-croyant qui considère cette virginité comme purement "spirituelle" voire totalement inexistante. On peut dire ici que c'est vraiment une question de foi sans apporter de jugement de valeur sur la position adoptée par les uns et les autres.

26. Publiée par Peter HERRMANN, « Antiochos der Grosse und Teos », dans *Anadolu IX*, 1965, pp. 29-159.

27. Une influence perse où les termes "sœur-fiancée" ou "sœur-épouse" sont relativement fréquents n'est pas à exclure dans la mesure où le royaume d'Antiochos III recouvrait notamment la Perse et la Médie.

28. Paul-Laurent CARLE, op. cit., p. 48.

29. Ce terme apparaît trois fois dans la Septante et une seule fois dans le Nouveau Testament, chez saint Paul, dans sa Lettre aux Colossiens IV, 10, où l'apôtre mentionne Marc, le cousin de Barnabé.

30. Clôpas était le demi-frère de Joseph comme l'a démontré Paul-Laurent CARLE, op. cit., pp. 50-53. Voir aussi Claude ROURE, « La famille de Jésus. Entre exégèse et dogmatique », dans B. Bioul (dir.), *Jésus au regard de l'Histoire, Dossiers d'Archéologie* 249, janvier 2000, pp. 106-113 ; IDEM, *Lettre à Jacques Duquesne sur la famille de Jésus*, édition F.-X. de Guibert, Paris, 2001.

31. Pour d'autres indices sur l'identité des deux Marie, voir René LAURENTIN, *Court traité sur la Vierge Marie*, éditions Lethielleux, Paris, 1967, pp. 176-177.

Nos Evangiles ont bien été rédigés par des Témoins directs

Monsieur Bojo est membre de notre association presque depuis son début. Toujours très impliqué dans la question religieuse, il a organisé de nombreux pèlerinages en Terre Sainte, et a été membre puis président de l'Association Credo, fondée en 1975, où il a pu proclamer les deux grandes passions de sa vie : l'authenticité du Linceul de Turin et la réalité des faits décrits dans les Evangiles. Il nous livre ici, sur ce dernier thème, ce qu'il appelle « un résumé de cinq articles » de sa main, parus dans le bulletin de Credo.

Au sujet de l'origine ou de l'historicité des Evangiles, la grande mode, qui refait jour, c'est de dire que ces textes auraient été écrits seulement à la fin du premier siècle et même au début du IIe, après la mort du dernier des Apôtres. Donc avec un espace de temps assez grand pendant lequel des ajouts et autres modifications auraient pu être intégrés dans nos textes sacrés. Disons franchement que nos Evangiles auraient été quelque peu "romancés".

Mais aujourd'hui, nous savons que cela est erroné. Les Evangiles ont été écrits par les témoins directs, un peu comme des reportages et dans la langue utilisée par Jésus à cette période-là, c'est-à-dire l'hébreu et aussi l'araméen, langues que tout le monde pouvait comprendre. Cela est démontré par l'abbé Carmignac qui, pendant plus de 20 années a travaillé sur ce sujet après la découverte en 1947 des textes de Qumran près de la mer Morte.

Mais qui savait écrire à cette époque-là ? Quelques personnes peut-être ? Eh bien non ! A Jérusalem, les écoles primaires étaient assez nombreuses pour alphabétiser massivement tout le monde ; d'autant plus que le prestige de la lecture et de l'écriture aidant, chaque enfant alphabétisé devenait en puissance un agent d'alphabétisation de son entourage. (Nous savons tout cela grâce aux recherches faites par Mme Genot-Bismuth, professeur à la Sorbonne Nouvelle où elle a occupé la chaire de judaïsme ancien et médiéval ; elle a dirigé le Centre de recherche sur la culture rabbinique et a donné à Paris IV un cours de philosophie hébraïque. De plus Mme Genot-Bismuth a mis le résultat de ces recherches dans un livre intitulé : Un Homme nommé Salut, édité chez François-Xavier de Guibert en 1995).

Les méthodes de scolarisation étaient simples : l'écolier était muni d'une tablette recouverte de cire et d'un calame vraisemblablement de roseau ; le Maître traçait la lettre modèle et l'enfant la reproduisait en faisant des lignes, et ainsi de suite jusqu'à l'apprentissage des vingt-deux lettres de l'alphabet : pour aider la mémoire de l'enfant et atténuer l'aridité de l'étude on avait recours à des petites phrases qui découpaient l'alphabet en « mots », ou regroupaient de variations syllabiques pour aider à passer plus aisément de l'alphabet à la lecture syllabique.

L'étude était la pierre d'angle d'une existence conforme à la Loi « Tora ». A l'âge de cinq ans, l'enfant était envoyé à l'école primaire pour y apprendre à écrire pendant plusieurs années le texte de la Bible. A l'âge de treize ans, l'enfant, arrivé à sa majorité religieuse, devenait un "fils du précepte", praticien de la Loi : ayant appris à connaître la Loi Ecrite, il pouvait mettre en pratique toutes les dispositions en toute connaissance ; cette étape durait idéalement deux années. C'est alors qu'ayant mis en pratique la loi il pouvait s'interroger sur ses sens les plus profonds.

Après cette première partie d'école, le jeune homme était prêt pour des études supérieures auprès d'un « Maître » pharisien, seul autorisé à porter le titre de Rabbin : textuellement "Mon Maître au grand savoir" et entrainé pour un cycle de trois ans dans une académie dirigée par un Maître pharisien, pour être à son tour un transmetteur, un formateur et un organisateur voué à l'enseignement de la Loi. Nous savons aujourd'hui que du temps de Jésus, il y avait à Jérusalem 420 synagogues, « Maisons d'Assemblées », qui comptaient toutes des sections spécialisées pour l'étude de la Loi. En conclusion, la scolarité pharisienne avait pour but que tout enfant d'Israël devait savoir lire, écrire et comprendre l'hébreu par l'étude du Texte Sacré.

C'est donc avec une extrême rigueur que se faisait la transmission des textes sacrés. De plus le titre de Rabbi n'était pas donné à n'importe quel enseignant. Il fallait avoir suivi la totalité du cycle scolaire, dirions-nous aujourd'hui.

Notre Seigneur avait ce titre ; il était donc écouté, suivi, critiqué par les pharisiens, scribes et autres docteurs de la Loi parce qu'il était Rabbi. Mais son enseignement n'était pas "religieusement correct" et de plus non content d'être Rabbi, Il se disait "Fils de Dieu" ! Son enseignement s'éloignait souvent de la rigueur de la Loi, telle qu'elle était transmise durant toute la scolarité.

Dans le cursus scolaire, le Rabbi, à l'âge de trente ans, est à « l'accomplissement de soi et la force de l'âge ». C'est à cet âge, que le Rabbi « Maître » Jésus se trouve invité à un mariage dans le village de Cana, proche de Nazareth. Il s'y rend avec ses disciples. Le Rabbi Jésus, « Maître Jésus », commence son enseignement par un miracle. Il transforme de l'eau en un excellent vin. Durant les trois années suivantes, son enseignement ne sera pas toujours conforme à celui de la Loi. A cause de ces divergences, Il sera jugé et condamné. Rappelons-nous le Sanhédrin : « Qu'avons-nous besoin de témoins, Il mérite la mort ».

Comment savons-nous tout cela ? Certes il y a une tradition orale, mais celle-ci a pour socle les écrits des disciples « élèves » qui écoutaient les enseignements du Rabbi Jésus. Dans les Evangiles, nous voyons souvent les disciples questionner Jésus : « Maître, ». Comme le recommandait l'enseignement, les élèves prenaient des notes, pour continuer à transmettre cette Loi, quelque peu nouvelle. Mais, elle était enseignée si sérieusement que les disciples reconnaîtront en ce Maître, le Messie : « Maître, à qui irions-nous, vous avez les paroles de la vie éternelle ! ». Les notes prises par les disciples étaient en langue sémitique (hébreu ou araméen). C'est la conclusion des vingt ans de travail de l'abbé Carmignac en ce qui concerne les Evangiles de St Mathieu, St Marc et St Luc : « Il est certain que Marc, Mathieu et les documents utilisés par Luc ont été rédigés dans une langue sémitique ». Pour les dates de ces textes, l'abbé Carmignac conclut : « Si l'on tient compte des indications de la seconde épître aux Corinthiens, il n'est pas vraisemblable de placer la rédaction de Luc en grec plus tard que les années 50-53, il n'est pas vraisemblable de placer la rédaction définitive en langue sémitique de notre premier Evangile beaucoup plus tard que Luc, il n'est pas vraisemblable de placer la rédaction en langue sémitique de notre second Evangile beaucoup plus tard que les environs des années 42-45 ».

En conclusion donc, les textes de nos Evangiles ont été rédigés par les disciples du Rabbi Jésus moins de vingt ans après l'ascension de Notre Seigneur. Et ces disciples sont allés jusqu'au martyre plutôt que de désavouer Celui qui leur avait dit : « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie ».

Jean Bojo

LE MIRACLE D'ANDRIA A EU LIEU CETTE ANNÉE ENCORE

Un compte rendu nous a été envoyé de l'évêché d'Andria par Monseigneur De Ruvo que nous remercions vivement. Il rapporte, après avoir énuméré toutes les autorités religieuses, civiles, médicales et scientifiques présentes pour dresser le procès-verbal du miracle de la Saint Epine d'Andria, entre autres les faits suivants :

« Vers 16 heures 10 le Président de la commission Monseigneur Giovanni Massaro déclare que le Chanoine Giannicola Agresti et le Docteur Nicola Rosario Minerva ont remarqué la présence d'un léger gonflement blanc de forme sphérique, comme un bourgeon, placé à trois millimètres environ du sommet, sur le côté droit de l'Epine, plus précisément sur le bord inférieur de l'entaille apicale ; toutes les personnes, indiquées ci-dessus sont invitées à faire une observation directe à la suite de laquelle tous vérifient et confirment les changements en cours.

Par la suite, vers 17 heures 10, le Président de la Commission Monseigneur Giovanni Massaro signale que, comme le remarquent tous les présents à l'œil nu, outre le « bourgeon » décrit précédemment on en remarque un deuxième placé au sommet de l'épine, puis un troisième placé 4/5 millimètres sous le premier ; de plus, davantage vers la base de l'épine, le résidu du précédent prodige de l'année 2005 semble comme reflourir.

Ensuite, à 17heures 40, Monseigneur Raffaele Calabro, pendant l'homélie de la cérémonie liturgique du Vendredi Saint, s'adressant à l'assemblée des fidèles, déclare « Je suis heureux en cette circonstance de vous annoncer à tous, de façon solennelle, que le miracle a déjà commencé ».

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 1er octobre et elle se tiendra, comme chaque année, à Saint Sulpice dans la crypte du Rosaire. (L'entrée est au 4 rue Palatine, Paris 6^{ème}). Elle sera précédée d'une messe célébrée à 9 heures, dans cette même crypte du Rosaire si Monsieur Le Curé de Guibert arrive à se libérer ou bien dans la chapelle de la Sainte Vierge derrière le Maître Autel de cette église.

Puis aura lieu l'assemblée générale à proprement parler (rapport moral du président, rapport financier, élection ou réélection des administrateurs, questions diverses).

Comme d'habitude nous pourrons ensuite pique-niquer ensemble (avec un repas que chacun doit apporter ou se procurer dans le quartier) : c'est un moment de convivialité, d'amitié et d'échange d'informations et d'idées qu'il est merveilleux de partager.

Si vous aimez notre association, si vous êtes heureux qu'elle existe, faites nous le plaisir d'être là ce jour-là : nous avons énormément besoin de votre soutien, de vos conseils, de vos connaissances et de votre amitié.

Si vous ne pouvez pas venir, veuillez donner pouvoir à une personne présente en remplissant le coupon ci-dessous et en l'envoyant rue Mercoeur voir l'en-tête de ce numéro.

Monsieur ou Madame

donne pouvoir à....

pour voter ou prendre toute décision en son nom au cours de l'Assemblée Générale de l'Association Jean Carmignac qui aura lieu le 1^{er} octobre 2016.

Le papyrus BODMER II ou P66

Nos lecteurs se souviendront de l'article de Monsieur Jacques Quentin, vice-président des Amis de la Fondation Bodmer, paru dans notre numéro 61 de mars 2013, à propos du Codex de l'Evangile de Saint Jean - Bodmer II. Nous n'en avons pas donné de photographie à l'époque. Or notre amie Emanuela Marinelli vient de nous en envoyer une superbe que vous trouverez en encart. C'est pour nous l'occasion de revenir sur ce sujet. Rappelons donc qu'il s'agit du plus ancien manuscrit portant l'Evangile de Saint Jean et qui est un des plus beaux fleurons de la Fondation Bodmer, sise à Cognac dans le canton de Genève en Suisse. Encore appelé P66 il contient 78 feuillets c'est-à-dire, étant écrit recto verso, 156 pages.

Tous les commentateurs s'empressent de préciser les parties peu nombreuses de l'Evangile qui manquent dans ce texte en grec mais tous ne soulignent pas combien il est remarquablement identique – à quelques rares exceptions près - au texte « officiel » d'aujourd'hui. Or ce manuscrit a été découvert en 1952, dans une zone désertique d'Egypte à Jabal Abu Manna (voir <http://bit.ly/1RwLzLe>).

Une autre particularité de ce papyrus, ou plutôt de ce qu'on en écrit, est la date qui lui est assignée. En général on vous parle d' « environ 200 ». Rappelons que le Christ étant mort en 30 ou 33 environ, cet écrit serait d'environ 170 ans - ou moins - après les faits. Mais Saint Jean étant mort vieux - peut-être longtemps après avoir écrit son Evangile, daté d'après l'abbé Carmignac lui-même, d'avant 70 (voir notre n°1 de janvier 1999) - nous avons là un texte d'un témoin oculaire mort environ 100 ans avant la date de ce manuscrit. Saint Jean est en effet réputé avoir été fort jeune quand il a suivi Jésus. Cependant cette date de 200 est bien contestée ainsi que vous pouvez le constater sur Wikipédia :

« Son premier éditeur a daté ce codex du début du troisième siècle, ou autour de 200, sur la base du style d'écriture du codex. (1) Herbert Hunger a plus tard déclaré que l'écriture devrait être datée d'une date plus haute au milieu ou au début du deuxième siècle. (2) Plus récemment, Brent Nongbri a publié une plus vaste étude du codex et soutenu que si l'on prend en considération le format, la technique de la structure, et la provenance du codex avec la forme d'écriture, il est plus raisonnable de conclure que le codex a été fait « au début ou au milieu du quatrième siècle (3) ».

<http://bit.ly/23rm0nf>

Le plus savant des trois à en juger par leur biographie, leurs titres académiques, leur réputation est sans aucun doute Herbert Hunger, qui date donc ce manuscrit de peu d'années après la mort de son auteur, quant à Brent Nongbri une petite visite sur Internet en cliquant sur son nom, permet de laisser à penser tant sur ses objectifs que sur ses qualités académiques hellénistiques.

Comment ne pas remarquer que la plupart des commentaires actuels sur les preuves de l'antiquité des Evangiles – de ses plus anciens manuscrits entre autres – visent à en contester la date haute, et en même temps la valeur historique ?

Marie-Christine Ceruti

1. Victor Martin, *Papyrus Bodmer II : Evangile de Jean chap. 1–14* (Cologny-Geneva: Bibliotheca Bodmeriana, 1956), 15-18.
2. Herbert Hunger. "Zur Datierung des Papyrus Bodmer II (P66)," *Anzeiger der Österreichischen Akademie der Wissenschaften philosophisch-historische Klasse* 97 (1961) 12–23.
3. Brent Nongbri. "The Limits of Palaeographic Dating of Literary Papyri: Some Observations on the Date and Provenance of P.Bodmer II (P66)," *Museum Helveticum* 71 (2014), 1-35.

Du Mandylion au Linceul de Turin Reconstitution de l'histoire du Mandylion d'Edesse à Lirey

Vous trouverez ci-dessous la suite de l'article du Professeur Burgarella dont vous avez lu le début dans notre dernier numéro (69). Il s'agit d'un texte paru dans l'Indro en italien le 6 mars 2015. Nous remercions vivement l'auteur de nous avoir autorisés à publier ce texte qui permet de comprendre davantage l'histoire du Linceul de Turin.

L'original du Mandylion peut être identifié avec le Linceul, replié de manière à former ce dont nous avons déjà évoqué le 'rhakos tetradiplon', rendant ainsi visible le cadre du Visage Sacré. La vue du Christ en pied avec les signes de la Passion et de la Mort aurait déconcerté ces chrétiens d'Orient, sensibilisés au docétisme et au monophysisme. L'hérésie docète niait, en effet, la réalité de la Passion, de la Crucifixion et de la Mort de Jésus, croyant qu'Il les avait subies seulement en apparence, étant donné sa nature divine non passible de la souffrance et de la mort comme l'est la condition humaine ¹¹.

C'est pourquoi l'éventuelle image entière de l'Homme du Linceul aurait été insolite pour les chrétiens d'Orient, ayant de toute façon plus de dévotion pour le « Christus triumphans » que pour le « Christus patiens ».

Dans son homélie pour la translation de 944 Grégoire, référendaire de la Grande Eglise de Constantinople, Sainte Sophie, reprend, à partir d'une tradition venant d'Edesse, l'idée qu'à Gethsémani, Jésus, la sueur et le sang ayant été essuyés avec un drap ¹², avait marqué celui-ci du « reflet de la splendeur surnaturelle de son image » et l'avait destiné à Abgar V par l'entremise des apôtres Thomas et Thaddée. Grégoire ajoute : « Le reflet de la splendeur surnaturelle n'a été imprimé que par les gouttes de sueur de l'agonie du Visage du Prince de la Vie qui suintaient comme des caillots de sang, et par le doigt de Dieu. Ce sont justement ces gouttes qui ont donné couleur à la véritable Empreinte du Christ, parce que celle-ci aussi, après que ces gouttes avaient coulé, a été embellie par les gouttes de son flanc. Les deux éléments sont instructifs au point de vue de la doctrine : sang et eau là, ici sueur et image » ¹³. Pour lui, par conséquent, le Mandylion est une relique de la Passion, aussi bien de Gethsémani que de la Crucifixion, qui, étant donné sa référence au Visage Sacré et au côté, peut correspondre au Linceul.

La Theotokos du Phare est pour lui la chapelle des reliques de la Passion (roseau, clous, croix).

Entre 944 et 968 il n'y a à Byzance que le Mandylion sur toile, avec à l'évidence une autre analogie avec le Linceul : L'image estompée qui change selon la position de la personne qui l'observe. Ce qui provoque des désaccords à la cour entre les co-basileis témoins de l'ostension de 944 : Constantin VII Porphyrogénète et ses deux frères Lécapène, respectivement gendre et fils de l'infirmes et absent Basileus Autocrate Romain I^{er}. L'empreinte sacrée sur le Mandylion montre à Porphyrogénète les yeux et les oreilles du Christ et aux deux Lécapène seulement la silhouette du visage. Un sage ministre confirme la double perception, dans laquelle, inspiré par le psalmiste ¹⁴ il comprend le signe de la faveur divine pour Porphyrogénète, prochain Basileus Autocrate, et de la désapprobation céleste pour les deux autres, conspirateurs contre leur père et au bord de la disgrâce. L'effet optique devait être bien connu si la propagande dynastique légitimiste l'utilisait pour confirmer l'ordre officiel de la succession au trône¹⁵. La translation du Mandylion se passait, en effet, en plein coup d'Etat, à la veille de la déposition de Romain I^{er} Lécapène par ses fils et de la restauration impériale de Constantin VII. Restauration vaticinée pendant la procession du Mandylion vers Constantinople, selon le récit historique officiel, la '*Narratio*

de *imagine Edessena*, signée par Constantin VII Porphyrogénète lui-même¹⁶. On attribue le même effet optique à la copie faite par contact sur une toile ayant les mêmes mesures pour Saint Paul de Latros (mort en 955), qui y aperçut l'image sacrée, invisible pour les autres¹⁷.

En 968 le Mandylion a été rejoint par celui sur tuile, trophée de la victoire du basileus Nicéphore II Phocas sur Edessa, lequel en dispose la garde dans un précieux reliquaire dans la Theotokos du Phare. Ainsi se recompose le diptyque du Mandylion, désormais authentique relique d'Etat pour Byzance, avec d'ultérieurs développements et diffusions de son iconographie pluriséculaire.

L'original, peut-être, recommença à être confondu avec le Keramion, comme « vrai portrait » de Jésus selon la tradition et les conciles, ou en fut distingué comme « suaire théophore ». D'autant plus qu'il était conservé dans un vase d'or scellé certes pour le protéger des voleurs de reliques, mais aussi pour l'interdiction d'une ostension de l'image sacrée : interdiction révélée par un prodige pour apaiser la colère divine au moment d'un tremblement de terre, n'ayant cessé qu'avec la fermeture du vase-reliquaire¹⁸. De tels tabous n'étaient pas rares à Byzance pour sauvegarder des secrets et des biens d'Etat comme le feu grégeois*. Au début du treizième siècle encore, Nicola Mesarites et Robert de Clari signalent le diptyque du Mandylion, sur toile et sur tuile, dans la Theotokos du Phare. En tout cas, après la fin de l'iconoclasme et la translation du Mandylion à Constantinople, des formes iconographiques et dévotionnelles avec d'évidentes références à l'Homme du Linceul se répandent à Byzance. Pour les Byzantins de l'époque c'était une nouveauté que la représentation du Christ nu sur la croix ou déposé sur le linceul, c'est-à-dire sur l'« épitaphe », voile utilisé pour la liturgie du Vendredi Saint¹⁹. Au XIème siècle Michel Psellos, un des plus importants représentants de la culture byzantine de tous les temps, décrit le Crucifié avec des traits réalistes semblables à ceux de l'Homme du Linceul, en reconnaissant la Passion comme étant le principal mystère commémoré dans le cycle liturgique²⁰.

[11] P. Coda, G. Filoramo, *Il Cristianesimo, Grande Dizionario*, Utet, Turin 2006, pp. 253 s., pp. 502 s.

[12] Lc 22, 44-46.

[13] A.-M. Dubarle, *L'homélie de Grégoire Référendaire...*, in "Revue des Etudes Byzantines", 56 (1997), pp. 5-51. Cfr. R. Romano, *Gregorio il Referendario...*, in "Studi sull'Oriente Cristiano", 18,1, pp. 19-37. Interprétation différente in Guscini, *op. cit.*, pp. 84 s.; N. Nicolotti, *Dal Mandylion di Edessa alla Sindone di Torino*, Editions dell'Orso, Alexandrie 2011, pp. 58 et suivantes.

[14] Psaume 32(33) : L'œil du Seigneur veille sur celui qui le craint...

[15] B. Flusin, *L'image d'Édesse...*, in *Sacre impronte e oggetti "non fatti da mano d'uomo" nelle religioni*, [Empreintes sacrées et objets "non faits de main d'homme" dans les religions] par A. Monaci Castagno, Editions dell'Orso, Alexandrie 2011, pp. 253 et suivantes.

[16] Guscini, *op. cit.*, pp. 8 et suivantes.

[17] Nicolotti, *op. cit.*, p. 106.

[18] Traduction italienne du passage de l'Anonyme Terragolais de 1075-1099, S. Ronchey, T. Braccini, *Il romanzo di Costantinopoli*, Einaudi, Turin 2010, p. 411.

[19] V. Lazarev, *Storia della pittura bizantina*, [Histoire de la peinture byzantine] Einaudi, Turin 2014, pp. 66 ss.; A. Vaccaro, *Dizionario dei termini liturgici bizantini e dell'Oriente cristiano* [Dictionnaire des termes liturgiques byzantins et de l'Orient chrétien], Argo, Lecce 2010, p. 154.

[20] P. Gautier, *Un discours inédit de Michel Psellos sur la Crucifixion*, in "Revue des Etudes Byzantines", 49 (1991), pp. 5-66.

Filippo Burgarella

*Feu grégeois : Recette jalousement gardée par les Byzantins qui leur permettait de mettre le feu aux navires ennemis. (Note de la traduction)

Merci pour les cotisations 2016 et merci à celles qui vont suivre... Nous en avons besoin.

Nous arrivons à maintenir la **cotisation** à la somme modique de 15 euros (7 euros en cas de nécessité) en vous rappelant que **sans elle, ni le bulletin ni le site ne peuvent exister**, ni, bien sûr, aucun développement de la diffusion ou du site. Nous remercions vivement tous les généreux donateurs qui nous versent un montant supérieur à 15 euros et rappelons que nous envoyons à tous ceux qui nous en font la demande (jointe au versement) une attestation de leur don qui ouvre droit à bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66% du don versé (dans la limite de 20% du revenu imposable). Envoyez votre chèque rédigé au nom de "Association Jean Carmignac", à l'adresse de notre siège social :

Association Jean Carmignac (chez les Editions F.-X. de Guibert), 10 rue Mercœur, 75011 Paris.

(Notez bien cette adresse qui est à la fois notre adresse postale et celle de notre siège social.)

Voici les indications nécessaires pour les adhérents qui désirent utiliser nos IBAN et BIC pour leur cotisation ou leurs dons :

N° de compte : 44 655 98B – Domiciliation : La Banque Postale, Centre Financier : La Source.

IBAN (Identifiant international de compte) : FR73 2004 1010 1244 6559 8B03 396.

BIC (Identifiant international de la banque) : PSSTFRPPSCE.

associationjeancarmignac@hotmail.com

www.abbe-carmignac.org

La Planète Privilégiée

Notre ami Raphaël Jodeau et son équipe de « Défi Culturel » viennent de faire paraître en DVD un film que vous pourrez donc regarder sur votre télévision ou votre ordinateur, ou ceux de vos amis. Il s'agit d'une splendide démonstration de l'existence de Dieu s'appuyant sur les découvertes récentes des sciences de la nature et en particulier de l'astronomie. Des images magnifiques, des interviews de savants fort claires et surtout la démonstration que Dieu existe certes mais aussi qu'Il a voulu que nous Le découvriions par nous-mêmes en nous facilitant spectaculairement la tâche.

Bien que j'aie personnellement participé à la publication française de ce film, je précise que je n'ai aucun bénéfice financier dans cette publication.

M.C. Ceruti

Vous pouvez vous procurer le film ou bien en écrivant à "Défi Culturel" 6 square du Vexin, 78200 Mantes-la-Jolie, France, ou en téléphonant au 0603029341, ou encore en envoyant un mail à contact@lecran.fr

Le prix du DVD a été fixé à 14,50 euros + les frais d'envoi.

En Amérique aussi...

Un de nos amis américains dont nous avons déjà publié des articles, fait une enquête sur les dommages causés aux Etats Unis par la méthode historico-critique, en fait l'exégèse moderniste. Il nous a promis un article de sa main sur le sujet, mais en attendant il nous a fait lire la lettre qu'il a reçue d'un de ses amis prêtre qui nous a autorisés à son tour à publier ces quelques lignes adressées à notre ami commun, Jerome Gilmartin. Il n'y a hélas pas qu'en Europe, en Asie, en Afrique et en Océanie, comme nous en avons déjà parlé dans d'autres numéros, que la méthode fait rage.

1^{er} février 2016

Cher Jérôme,

La Méthode historico-critique (MHC) m'a été enseignée au séminaire dans les années '70 à Sainte Marie in Baltimore (le Séminaire de Sainte Marie in Baltimore voir ci-dessous) où le Père Raymond Brown a enseigné pendant de nombreuses années et revenait tous les ans pour nous faire cours. Je le respecte toujours comme « gentleman » et comme homme d'Eglise. Mais nous étions dans les années '70, sa méthode même d'analyse biblique a évolué au fil des années et il se rendit compte vers la fin de sa vie du point auquel cette méthode pouvait détruire la Foi Catholique plutôt que de la faire croître.

J'ai vu des séminaristes perdre la foi dans ma classe quand ils étaient confrontés à l'utilisation débridée de cette méthode. Beaucoup étaient convertis par cette méthode à des doctrines ou croyances hétérodoxes.

Pour moi, et par grâce de Dieu, quelqu'un a expliqué quelque part que même si les Ecritures n'avaient pas été écrites par des témoins oculaires du Christ, la tradition orale était certainement venue d'eux mais que la forme écrite a formé la théologie que l'auteur sacré désirait transmettre. Néanmoins, c'était le Seigneur Ressuscité qui inspirait le texte écrit et donc le Christ, le Seigneur Ressuscité était complètement actif dans ce processus.

Mais il serait facile d'être manipulé par la méthode historico-critique pour abandonner la Foi Catholique en faveur de quelque Eglise œcuménique aux doctrines ou dogmes élastiques. La MHC remet en question non seulement les récits de l'enfance mais aussi la Conception immaculée de Marie, la Conception et la naissance virginales, pour ne pas parler des miracles du Christ et de sa mort et résurrection physiques. Cela rouvre de vieilles hérésies déjà résolues par l'Eglise.

Et les exégètes Catholiques qui utilisent cette méthode font simplement les mêmes erreurs que les érudits bibliques protestants libéraux de la fin du XIXème et début XXème siècle qui ont radicalisé beaucoup de fervents Protestants et les ont poussés vers le fondamentalisme et le littéralisme qui a, en fait, commencé à être institutionnalisé en 1920.

Transmis par Jerome Gilmartin

qui préfère que, pour l'instant, le nom de son ami ne soit pas divulgué pour lui éviter des ennuis.

(1) Le Séminaire de Sainte Marie in Baltimore, fondé en Amérique en 1791 par la Société de Saint Sulpice.